



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 3 k) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : indicateurs du développement**

Indicateurs du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les résultats d'une évaluation par la Division de statistique de l'ONU de la capacité des pays à produire des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette analyse a été effectuée en réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-sixième session^a. La Commission est invitée à faire des observations sur la méthode utilisée et les résultats obtenus.

Le rapport contient également un point succinct sur les travaux menés en 2005 par le Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD dans les domaines suivants : compilation et analyse des indicateurs; examen des méthodes relatives aux indicateurs convenus; coordination de la collecte des données à l'échelon mondial; coordination et appui au niveau des pays pour la compilation et l'analyse des indicateurs à ce niveau; établissement d'analyses et de rapports sur le degré de réalisation des OMD. La Commission est invitée à faire des observations sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD et sur les orientations futures de ses travaux.

^a *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24), chap. VI.A, par. 13 f).*

* E/CN.3/2006/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–4	3
I. Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon mondial.....	5–10	3
II. Évaluation de la capacité des pays.....	11–27	4
A. Méthode.....	11–17	4
B. Précision et limites de l'analyse.....	18–21	7
C. Analyse des résultats.....	22–27	8
III. Points à examiner	28	12
Annexes		
I. Activités interinstitutions relatives au suivi		13
II. Préparation des rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement ...		18
III. Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD : comité chargé de revoir le site Web sur les OMD et les métadonnées tenus à jour par la Division de statistique de l'ONU.....		19
IV. Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs.....		23

Introduction

1. Parallèlement à l'adoption de la Déclaration du Millénaire¹, en 2000, un système de suivi et de rapports a été mis en place pour surveiller les progrès accomplis dans ce cadre. Le système de rapports retenu se fonde sur une série d'objectifs, de cibles et d'indicateurs considérés comme constituant le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)². L'évaluation des progrès accomplis repose sur des chiffres globaux et est utilisée à l'échelle mondiale pour nourrir et aider à structurer le débat sur les objectifs de développement.

2. Le suivi à l'échelon mondial repose sur des séries statistiques émanant d'organisations internationales spécialisées dans les différents domaines couverts par les OMD. Le travail est effectué par l'entremise du Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD et coordonné par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (pour plus de détails, voir annexe I). À l'échelon national, ce cadre est adapté à la situation et aux grandes priorités de chaque pays et sert à suivre les progrès accomplis à ce niveau. À l'heure actuelle, sur les 191 États Membres de l'ONU, 149 ont établi au moins un rapport national, ces rapports étant au total au nombre de 176 et couvrant une large gamme d'indicateurs (pour plus de détails, voir annexe II). Sur les 43 pays qui n'ont pas encore établi de rapport, 12 sont des pays développés et 31 des pays en développement, dont un grand nombre (19) sont des petits États insulaires en développement.

3. Depuis que le premier rapport annuel sur le degré de réalisation des OMD (A/57/270 et Corr.1) a été présenté à l'Assemblée générale, à la demande de celle-ci, en 2002, le problème des lacunes dans les données disponibles ne cesse de préoccuper tant la communauté des statisticiens que les organismes internationaux auxquels il a été demandé de fournir les agrégats requis. La Commission de statistique, à sa trente-sixième session, en mars 2005, a demandé que soit régulièrement établi un rapport sur la capacité des pays de produire des indicateurs qui leur soient propres³. Elle a aussi posé le problème des modalités de présentation des métadonnées destinées à accompagner les indicateurs.

4. On trouvera dans le présent rapport les résultats de l'analyse par la Division de statistique de l'ONU de la capacité des pays de produire les indicateurs relatifs aux OMD à partir des données disponibles dans sa base de données en novembre 2005.

I. Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon mondial

5. Depuis 2001, le Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD, composé d'experts d'organismes internationaux et de bureaux nationaux de statistique, établit et analyse tous les ans des données globales sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Les résultats de ce travail sont publiés dans le rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire que le Secrétaire général établit à l'intention de l'Assemblée générale et dont la version intégrale est disponible sur l'Internet.

6. La Division de statistique de l'ONU gère le site Web du Groupe d'experts (<http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp>), sur lequel on peut trouver les documents et rapports des réunions ordinaires du Groupe et les documents de base et rapports de ses sous-groupes thématiques. Par ailleurs, la

Division de statistique tient également à jour la base de données sur les OMD, qui est accessible sur l'Internet et contient les données utilisées pour analyser les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs, y compris les agrégats au niveau régional et les séries de données par pays fournis par les organismes internationaux.

7. Le suivi à l'échelon mondial repose sur des statistiques régionales et sous-régionales correspondant généralement aux moyennes pondérées des données de pays, la population de référence servant de coefficient de pondération. Pour que les données soient comparables et puissent être agrégées au niveau régional et/ou sous-régional, les données de pays utilisées sont celles qui proviennent de sources internationales. Pour chaque indicateur, le Cabinet du Secrétaire général a désigné un ou plusieurs organismes chargés de fournir les données et de conduire les travaux relatifs aux données et aux méthodes.

8. Dans certains cas, l'organisme désigné est également celui qui est chargé d'obtenir les données auprès des systèmes nationaux de statistique, par un mécanisme régulier de collectes périodiques des données (généralement au moyen de questionnaires). Il en va ainsi des données rassemblées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) auprès des ministères du travail et des bureaux nationaux de statistique sur les indicateurs de la main-d'œuvre; des données provenant de dossiers administratifs et d'enquêtes sur les ménages réunies par l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) auprès des ministères de l'éducation et des bureaux nationaux de statistique; et des données tirées des dossiers administratifs collectées auprès des ministères de la santé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour certaines des grandes maladies.

9. Dans d'autres cas, les organismes désignés compilent des données rassemblées essentiellement par le biais d'enquêtes organisées, et dans certains cas menées à bien, par l'organisme international lui-même. Il en va ainsi des données compilées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, pour la plupart des indicateurs de la santé, notamment ceux relatifs à la malnutrition et au taux de mortalité des moins de 5 ans.

10. Dans les activités de suivi et les rapports mondiaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, les chiffres régionaux et sous-régionaux relatifs aux indicateurs officiels sont complétés par des indicateurs supplémentaires (indicateurs de référence) et par l'analyse plus approfondie de certaines variables, ventilées sur différents groupes socioéconomiques, pour aider les décideurs à comprendre les liens entre les divers domaines couverts par les objectifs et les facteurs qui les sous-tendent.

II. Évaluation de la capacité des pays

A. Méthode

11. Pour les besoins de la présente analyse, la Division de statistique a évalué la capacité des pays de rassembler des données et de produire des indicateurs relatifs

aux OMD selon une procédure à deux étapes. Dans un premier temps, on a passé en revue les données de pays dont disposent les organismes internationaux et qui se trouvent dans la base de données sur les OMD tenue par la Division de statistique. Il s'agit des données que les organismes spécialisés, chacun dans son domaine de compétence, tirent des données fournies par les gouvernements au système statistique international. Il arrive, dans certains cas, que les pays disposent de données plus récentes dont l'organisme spécialisé concerné ne dispose pas. En d'autres termes, un pays peut produire chaque année des données pour un indicateur mais, pour diverses raisons, ces données ne sont pas communiquées au plan international. En pareil cas, ce pays est considéré comme ne disposant pas de ces données et il est classé, à ce premier stade de l'examen, parmi ceux où la capacité « fait défaut » pour l'indicateur considéré.

12. Dans la seconde étape, les résultats de l'analyse décrite ci-dessus ont été revus par les bureaux nationaux de statistique dans le cadre de consultations directes au cours de réunions et par l'envoi d'un exemplaire de l'analyse aux bureaux de statistique des 191 États Membres de l'ONU, pour observations et rectificatifs⁴. Les résultats de l'analyse ont été également examinés par les statisticiens nationaux dans deux grandes enceintes : la réunion du Groupe d'experts interinstitutions tenue à Rome en octobre 2005 et à laquelle ont participé 14 représentants de bureaux nationaux de statistique, et la réunion de tous les bureaux nationaux de statistique des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue au Cap-Vert en décembre 2005. Les résultats de la seconde phase de l'analyse seront résumés dans un document de séance qui doit être distribué lors de la trente-septième session de la Commission de statistique, en mars 2006.

13. L'examen des capacités des pays couvrait la quasi-totalité des indicateurs relatifs aux OMD. Les quelques exceptions, et les raisons correspondantes, sont indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1
Indicateurs non couverts par l'analyse

<i>Indicateurs</i>	<i>Motif d'exclusion</i>
38. Pourcentage des importations totales de pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) qui proviennent des pays en développement et des pays les moins avancés et sont admises en franchise	Pas de données de pays dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU
39. Taux moyen des droits imposés par les pays développés aux produits agricoles, textiles et articles d'habillement en provenance des pays en développement	Pas de données de pays dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU
42. Nombre total de pays ayant atteint leur point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre de ceux qui ont atteint leur point d'achèvement (chiffres cumulés)	Il n'existe pas de données de pays pour cet indicateur, qui correspond au nombre total de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE (chiffres cumulés)

46. Proportion de la population ayant accès de façon continue à des médicaments de base d'un coût abordable	Pas de données de pays dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU
26. Pourcentage de terres protégées pour préserver la diversité biologique par rapport à la superficie totale	Pas de renseignement sur la « nature/origine » de la source de données

14. L'analyse est récapitulée dans les tableaux A, B et C, qui sont accessibles au public sur le site Web des OMD, indiqué plus haut, au paragraphe 6. Ensemble, ces trois tableaux donnent une idée globale de la capacité des pays de fournir aux organismes internationaux des données permettant d'assurer le suivi de la réalisation des OMD. « L'offre de données » sert de variable de remplacement pour évaluer la « capacité de produire » les indicateurs. Les pays occupent les lignes du tableau et les indicateurs les colonnes. Le nombre ou code qui figure dans chaque cellule (intersection d'une ligne et d'une colonne) du tableau indique la disponibilité des données et le type de source pour un indicateur donné dans un pays donné.

15. Le tableau A présente le nombre de « points de mesure de pays » disponibles dans la base de données de la Division de statistique, par pays et par indicateur, depuis 1990. Seules les données tirées de sources nationales sont comptées. Si pour un pays donné on a affaire à une combinaison de données de pays et d'estimations d'organisation pour un indicateur, seules les données de pays sont comptées. Si un seul point de mesure est disponible pour un pays/indicateur et qu'il s'agit en l'occurrence d'une estimation par l'organisme international désigné, le chiffre « 0 » est assigné au pays.

16. Le tableau B présente la « nature/origine » des données stockées dans la base de données de la Division de statistique. Pour chaque pays et indicateur, le tableau indique les codes suivants :

- « C » : Le chiffre disponible dans la base de données est tiré de données/estimations nationales.
- « CM » : Le chiffre disponible est tiré de données nationales « ajustées ou révisées » par l'organisme international désigné.
- « E » : Le chiffre disponible est une estimation établie par l'organisme international désigné.
- « . » : Aucune information disponible.
- « n.a. » : L'indicateur est sans objet pour le pays en question.

Les pays pour lesquels on a une combinaison de données de pays et d'estimations d'organisation pour un indicateur donné se voient attribuer le code « CM ». Si un seul point de mesure est disponible pour un pays/indicateur et qu'il s'agit d'une estimation d'organisation, le pays se voit attribuer le code « E ».

17. Le tableau C indique la dernière année pour laquelle chaque pays/indicateur est disponible dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU.

B. Précision et limites de l'analyse

18. Il importe de noter que, pour certains indicateurs, les données sont tirées d'enquêtes organisées et menées à bien par des organismes internationaux – par exemple les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires. Les pays qui n'ont que ces sources de données pour suivre les progrès de la réalisation des OMD ne devraient pas être considérés comme ayant une capacité lorsque le degré d'intervention du système statistique national dans la production des données est limité. Cela étant, bien que cette distinction soit capitale, à ce premier stade, on ne dispose pas des renseignements nécessaires sur le degré exact d'intervention et de maîtrise par le pays s'agissant de ces données, et le Groupe des Amis du Président a accepté l'approximation consistant à placer les enquêtes internationales au même niveau que n'importe quelle autre source nationale.

19. Le Groupe des Amis du Président a estimé nécessaire d'établir dans l'analyse une distinction entre les « données légèrement modifiées » par l'organisme responsable et les « données faisant l'objet d'une révision radicale ». Le Groupe est toutefois convenu qu'à ce stade, l'information disponible auprès des organismes ne permet pas d'établir cette distinction. À la dernière réunion du Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD, tous les organismes sont convenus de fournir à la Division de statistique de l'ONU des métadonnées détaillées selon un cadre commun. Ce cadre a été mis au point par la Division et distribué pour approbation finale aux organismes, lesquels se sont tous engagés à fournir, au plus tard le 15 février 2006, les métadonnées relatives aux indicateurs qui sont de leur ressort. Un exemplaire de ce cadre est joint au présent rapport, pour information (annexe III).

20. L'évaluation de la disponibilité de données tendancielle part du principe qu'il suffit de disposer de deux points « quels qu'ils soient » dans le temps depuis 1990 pour dégager une tendance. L'analyse ne permet donc pas d'évaluer la disponibilité des données autour d'années de référence importantes (1990 et 2000 ou bien dernière année de disponibilité).

21. Il importe de noter que l'information qui figure dans le tableau A doit être interprétée avec circonspection. En général, il vaut mieux avoir plus d'observations mais il semble que le fait que les indicateurs soient mesurés (fréquemment) ou non dépend dans une large mesure de leur pertinence pour le pays, abstraction faite de la capacité de celui-ci à les mesurer. Ayant étudié dernièrement la corrélation entre le nombre d'observations, pour chaque indicateur relatif aux OMD, et le niveau de revenu des pays (en excluant les indicateurs 33 à 43 de l'Objectif 8), la Banque mondiale a fait un certain nombre de constatations intéressantes. Ainsi, la disponibilité des indicateurs 4 et 5 (insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans et malnutrition) diminue à mesure que le revenu des pays augmente, alors que la disponibilité des indicateurs 11 et 28 b) (pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone) augmente avec l'augmentation du revenu. Ce constat donne à penser que des pays qui se trouvent à différents stades de développement mesurent différents indicateurs parce que les problèmes de développement auxquels ils s'intéressent sont différents. En conséquence, pour déterminer la capacité de mesurer des indicateurs relatifs aux OMD, il faut peut-être

prendre en considération la pertinence pour les pouvoirs publics en même temps que la disponibilité des données.

C. Analyse des résultats

22. En étudiant la répartition des pays en fonction de la disponibilité des données par indicateur, on aboutit à un premier résultat notable, à savoir qu'un groupe assez nombreux de pays (40) dispose d'au moins deux points de mesure pour 20 indicateurs ou moins (sur 60 indicateurs). Le groupe le plus nombreux de 93 pays dispose d'au moins deux points de mesure pour 21 à 30 indicateurs. Ceci revient à dire que 133 pays disposent d'au moins deux points de mesure pour la moitié seulement des indicateurs surveillés (voir le tableau 2, qui récapitule la capacité des pays de produire des données pour les indicateurs relatifs aux OMD).

Tableau 2

Répartition des pays et territoires par nombre d'indicateurs pouvant faire l'objet d'une analyse tendancielle

Nombre d'indicateurs pour lesquels on dispose d'au moins deux points de mesure	Pays	
	Nombre	Pourcentage
1-10	4	2
11-20	36	19
21-30	93	48
Plus de 30	58	30
Nombre total de pays	191	100

23. Passant à l'analyse des tableaux à partir des indicateurs, on a également procédé en deux étapes :

a) En premier lieu, on a analysé le tableau A. Celui-ci indique le nombre de points de mesure produits par les pays et disponibles dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU, par pays et indicateur, depuis 1990 (voir plus haut, par. 15). Les indicateurs ont été classés par i) nombre de pays couverts (nombre de pays disposant d'au moins un point de mesure pour chaque indicateur) et ii) nombre de pays pouvant procéder à une analyse tendancielle (nombre de pays disposant d'au moins deux points de mesure depuis 1990 pour chaque indicateur). Les tableaux 3 et 4 ci-dessous donnent les résultats de cette analyse, qui s'est révélée utile pour faire ressortir les indicateurs pour lesquels la plupart des pays ont la capacité de produire les données nécessaires, ainsi que les indicateurs plus problématiques pour lesquels les données sont lacunaires (pour quelques pays seulement) ou ne sont pas constamment disponibles dans le temps (l'analyse de tendance ne peut être effectuée) (on trouvera plus de détails à ce sujet dans les paragraphes 24 à 26 ci-dessous);

Tableau 3
**Répartition des indicateurs en fonction de la disponibilité
des points de mesure de pays depuis 1990**

	<i>Nombre d'indicateurs dans le groupe</i>	<i>Pourcentage</i>
Groupe 1 : au moins 2 points de mesure (indicateurs reposant sur au moins 2 points de mesure pour 80-100 % des pays)	19	32
Groupe 2 : au moins 1 point de mesure (indicateurs reposant sur 62 à 99 % de données de pays mais pour 1 point de mesure seulement)	6	10
Groupe 3 : au moins 2 points de mesure pour un sous-groupe de pays seulement (indicateurs reposant sur au moins 2 points de mesure pour 39 à 75 % des pays seulement)	11	18
Groupe 4 : valeur manquante (reposant sur 3 à 37 % seulement des données de pays)	9	15
Groupe 5 : mixte (indicateurs reposant sur différents niveaux de disponibilité des points de mesure de pays)	15	25
Total, indicateurs	60	100

Tableau 4
**Regroupement des indicateurs en fonction de la disponibilité des données de pays
et des données tendancielle**

<i>Pourcentage de pays pour lesquels on dispose de données tendancielle (2 points de mesure ou plus depuis 1990)</i>	<i>Pourcentage de pays pour lesquels on dispose de données « de pays »</i>			
	<i>3-38</i>	<i>39-61</i>	<i>62-79</i>	<i>80-100</i>
80-100				34,33b, 33a, 14, 13, 47a, 15, 48b, 47b, 12, 35, 25, 24a, 24b, 44, 23a, 41, 9a, 28b (groupe 1 = 19 indicateurs)
59-79			7b, 27, 5 (groupe 3 = 3 indicateurs)	6, 30a, 31a, 11, 30b, 31b, 9b (groupe 5 = 7 indicateurs)
21-58		40, 48a, 36, 45, 23c, 37, 10, 8 (groupe 3 = 8 indicateurs)	16, 9c, 19c, 19, 4, 2, 1, 7a (groupe 5 = 8 indicateurs)	
1-20	23b, 32, 19a, 19b, 22a, 22b, 20, 18, 28a (groupe 4 = 9 indicateurs)			
0 (1 point de mesure seulement)			43, 17, 3, 29 (groupe 2 = 4 indicateurs)	21b, 21a (groupe 2 = 2 indicateurs)

Note : Répartition des pays en fonction de leur capacité de produire les données relatives aux OMD nécessaires au moins une fois depuis 1990.

b) En deuxième lieu, on a analysé le tableau B. Celui-ci indique la nature/source des données qui se trouvent dans la base de données sur les indicateurs relatifs aux OMD de la Division de statistique et son analyse a permis d'identifier les indicateurs qui reposent essentiellement sur des données de pays (codes « C » et « CM » dans le tableau) par opposition à ceux qui font essentiellement appel à des estimations d'organismes internationaux (code « E » dans le tableau). On trouvera plus de détails à ce sujet dans le paragraphe 16 ci-dessus.

24. L'analyse du tableau A sur le nombre de points de mesure de pays disponibles par indicateur permet de distinguer plusieurs groupes de pays (voir tableaux 3 et 4) :

- Groupe 1 (19 indicateurs) : caractérisé par des indicateurs reposant sur des données de pays et pour lesquels on dispose d'au moins deux points de mesure depuis 1990 (des données de pays sont disponibles pour 80 à 100 % des pays);
- Groupe 2 (6 indicateurs) : indicateurs pour lesquels la plupart des pays ne disposent que d'un point de mesure depuis 1990. L'analyse tendancielle n'est pas possible pour ce groupe d'indicateurs;
- Groupe 3 (11 indicateurs) : également caractérisé par des indicateurs pour lesquels on dispose d'un minimum de deux points de mesure depuis 1990, mais seulement pour un groupe de pays (entre 39 et 75 % des pays);
- Groupe 4 (9 indicateurs) : indicateurs pour lesquels on dispose de très peu de données de pays (de 3 à 37 % des pays);
- Groupe 5 (15 indicateurs) : indicateurs restants.

On trouvera davantage de renseignements sur ces groupes et les indicateurs correspondants sur le site Web des OMD accessible au public.

25. L'analyse du tableau 4 permet d'identifier les domaines où les besoins de capacité statistique sont les plus importants. On s'aperçoit par exemple que l'ensemble d'indicateurs du groupe 4, pour lesquels très peu de pays disposent de données, est essentiellement constitué d'indicateurs sur les maladies. Il y a toutefois une distinction à établir, s'agissant des incidences sur le plan du renforcement des capacités statistiques. Certains de ces indicateurs sont tirés de programmes réguliers de collecte de données, par exemple les renseignements sur la prévalence de la tuberculose [23 b)] et les taux de mortalité liés à cette maladie [23 c)] qui proviennent de systèmes d'information sanitaires faisant appel aux registres de l'état civil, alors que d'autres sont tirés d'enquêtes sur les ménages organisées au plan international. Ce second type d'indicateurs comprend, par exemple, des indicateurs comportementaux relatifs au VIH/sida.

26. À l'autre extrémité de l'éventail du tableau 4, les indicateurs du groupe 1, pour lesquels la plupart des pays disposent de données, sont essentiellement : a) des indicateurs relatifs à l'objectif 8, tels que l'aide publique au développement (APD) vue sous le seul angle des donateurs (pays membres de l'OCDE); b) des indicateurs relatifs à l'objectif 8 émanant de ministères techniques qui produisent des statistiques officielles, comme l'indicateur relatif au nombre de lignes téléphoniques [47 a) et b)] et les indicateurs relatifs au nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (12); c) des indicateurs relatifs à l'objectif 4 – mortalité infantile et post-infantile et vaccination contre la rougeole (13, 14 et 15); d) des indicateurs permettant de suivre les taux de couverture et de succès de la stratégie

de traitement de brève durée sous surveillance directe (DOTS) (stratégie recommandée par l'OMS pour la lutte contre la tuberculose au plan international), pour lesquels les données sont obtenues par le biais des systèmes sanitaires nationaux ou de l'OMS et non des bureaux nationaux de statistique; et e) des indicateurs qui sont censés servir essentiellement au niveau d'agrégats tels que ceux de l'objectif 7 : forêt; consommation de chlorofluorocarbène. Hormis les indicateurs relatifs à l'objectif 4 – mortalité infantile – qui reposent sur une collecte « régulière » de données et font l'objet d'un suivi depuis des décennies, tous les autres indicateurs de ce groupe proviennent de sources administratives de données qui ne relèvent pas directement des bureaux nationaux de statistique. L'on voit ainsi combien il importe de faire un meilleur usage des archives administratives pour améliorer la disponibilité des données pour les systèmes nationaux de statistique en général, notamment pour les besoins du suivi de la réalisation des OMD.

27. En ce qui concerne l'analyse du tableau B, relative au type de sources d'où proviennent les données de pays contenues dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU, on constate la présence de cinq groupes d'indicateurs (voir tableau 5). Quinze indicateurs (correspondant à 25 % du nombre total des indicateurs relatifs aux OMD) reposent essentiellement sur des données produites par les pays (plus de 70 % de données de pays). Les valeurs de ces indicateurs dans la base de données sur les OMD gérée par la Division de statistique de l'ONU devraient être identiques à celles contenues dans les bases de données sur les OMD des pays. Dix-huit indicateurs (soit 30 % du nombre total) reposent essentiellement sur des données émanant des pays qui ont été ensuite ajustées par les organismes spécialisés à des fins de comparaison internationale et pour obtenir des estimations régionales (de 63 à 100 % de données ajustées/révisées par des organismes internationaux). Les valeurs de ces indicateurs dans les bases de données nationales et internationales peuvent être différentes. Trois indicateurs (correspondant à 5 % du nombre total) sont à forte composante d'estimations établies par des organismes internationaux (entre 76 et 87 % de données de ce type). La raison peut être dans ce cas que de nombreux pays n'ont pas la capacité de produire des données pour ces indicateurs ou qu'il n'y a pas de mécanisme de communication permettant l'échange de données entre les systèmes statistiques nationaux et internationaux. Un complément d'information sur ces groupes d'indicateurs est disponible sur le site Web des OMD, qui est accessible au public.

Tableau 5
Répartition des indicateurs par type de sources de données

	<i>Nombre d'indicateurs dans le groupe</i>	<i>Pourcentage d'indicateurs</i>
Groupe 1 : données de pays (code C, indicateurs reposant sur plus de 70 % de données de pays)	15	25
Groupe 2 : données de pays ajustées par des organismes internationaux (code CM, indicateurs reposant sur des données de pays ajustées/révisées par des organismes)	18	30
Groupe 3 : estimation d'organismes internationaux (code E, indicateurs reposant sur des estimations d'organismes internationaux pour 76 à 87 % des pays)	3	5

	<i>Nombre d'indicateurs dans le groupe</i>	<i>Pourcentage d'indicateurs</i>
Groupe 4 : valeur manquante (code « . », indicateurs pour lesquels de 50 à 93 % des pays ne disposent pas de données)	12	20
Groupe 5 : mixte (indicateurs reposant sur un mélange de sources de données)	12	20
Total, indicateurs	60	100

III. Points à examiner

28. La Commission de statistique est invitée à :

- a) Faire des observations sur la méthode utilisée pour évaluer la capacité des pays de publier des indicateurs relatifs aux OMD;
- b) Fournir des orientations sur le type d'évaluation qu'elle estimerait le plus utile, pour examen à ses sessions futures.

Notes

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² Voir le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326), du 6 septembre 2001.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4* (E/2005/24), chap. VI.A, par. 13 f).

⁴ Les résultats de l'analyse ont été adressés au directeur de tous les bureaux nationaux de statistique le 3 novembre 2005.

Annexe I

Activités interinstitutions relatives au suivi

I. Septième réunion du Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

1. Le Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) s'est réuni deux fois en 2005. Il a tenu sa septième réunion à New York du 25 au 27 janvier. Seize organisations et cinq commissions régionales étaient représentées, de même que les bureaux nationaux de statistique du Mexique et de la Chine.

2. À partir des contributions des organisations, le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU ont publié le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2005*^a. Ce rapport a été présenté par le Secrétaire général en juin 2005 et il a servi à structurer le débat politique tant à la partie de haut niveau de la session de juillet 2005 du Conseil économique et social qu'au Sommet mondial de septembre 2005. À l'échelle mondiale, 35 000 exemplaires ont été distribués et une réimpression est en cours.

3. La Division de statistique de l'ONU a produit une publication Internet sur les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de 1990 à 2005 et établi des données et des analyses destinées à alimenter le rapport de 2005 du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005 et Add.1 à 3). La Division de statistique a également continué de tenir à jour le site Web et la base de données sur les OMD (<<http://millenniumindicators.un.org>>).

II. Huitième réunion du Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD

4. La huitième réunion du Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD s'est tenue à Rome, les 24 et 25 octobre 2005, en présence de 45 experts représentant 18 organisations et 4 commissions régionales, puis les 26 et 27 octobre, avec la participation de 17 représentants de bureaux nationaux de statistique de 14 pays, 45 experts représentant 18 organisations internationales et 4 commissions régionales, de représentants d'organismes donateurs et d'un représentant de la Commission européenne.

5. Le premier segment de deux jours de la réunion a permis :

- De passer en revue les principaux résultats du Sommet mondial de 2005;
- De prendre note des révisions de la liste des indicateurs relatifs aux OMD proposées par les bureaux des sous-groupes sur les indicateurs relatifs à la pauvreté et à la faim, à l'emploi, à l'égalité des sexes, aux taudis et à la santé;

^a Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.I.16.

- D'examiner les plans et la chronologie de la révision finale de la liste des indicateurs qui doit servir au suivi mondial/régional des progrès enregistrés dans la réalisation des OMD;
- De s'accorder sur la création de trois comités composés de membres choisis parmi ceux du Groupe d'experts interinstitutions et chargés de faire des propositions sur : a) la révision du manuel des indicateurs relatifs aux OMD; b) la restructuration de la base de données mondiale et du site Web des OMD et c) les rapports à établir pour 2006;
- D'examiner les projets relatifs à la prochaine réunion du Groupe d'experts interinstitutions qui doit se tenir, à titre indicatif, en mars 2006 et dont les principaux objectifs seront de s'accorder sur la liste officielle des indicateurs relatifs aux OMD permettant le suivi mondial/régional et l'examen des priorités des pays en matière de collecte et de compilation des données relatives à ces indicateurs.

6. Le deuxième segment de deux jours de la réunion, auquel ont participé les représentants des bureaux nationaux de statistique, était davantage axé sur les besoins et les perspectives des pays. Il visait en particulier à mieux cerner les besoins des pays en matière de renforcement des capacités de production et d'analyse d'indicateurs relatifs aux OMD et au développement; à faciliter la coordination des activités d'assistance technique; et à renforcer les liens entre les suivis mondial et national.

7. La seconde partie de la réunion a permis :

- De passer en revue les principaux résultats de l'analyse par la Division de statistique de l'ONU, sous les orientations du Groupe des Amis du Président, de la capacité des pays d'assurer le suivi des indicateurs relatifs aux OMD, sur la base de séries statistiques internationales stockées dans la base de données mondiale relative à ces indicateurs gérée par la division susmentionnée;
- D'examiner les moyens d'améliorer l'analyse établie par la Division de statistique et de renforcer l'interaction entre les systèmes statistiques nationaux et internationaux;
- De prendre note de l'expérience acquise par les pays en matière de renforcement des capacités statistiques et d'utilisation des statistiques à des fins de promotion et d'élaboration et de suivi des politiques, ainsi que de leurs recommandations dans ce domaine;
- De prendre note des initiatives soutenues par les organismes internationaux en vue de faciliter le renforcement des capacités statistiques des pays;
- De s'accorder sur les priorités en matière de renforcement des capacités statistiques de production et d'utilisation d'indicateurs du développement et sur les recommandations visant à améliorer l'efficacité de l'assistance technique et la coordination de l'appui aux niveaux national et international.

Mesures prises pour améliorer la base de données internationale et les métadonnées connexes

8. Les résultats de l'analyse par la Division de statistique de l'ONU des données disponibles dans la base de données sur les OMD ont été présentés aux participants. Ces derniers ont examiné les sujets de préoccupation ressortant de cette analyse et les répercussions sur les modalités de la collecte des données et les méthodes d'estimation, ainsi que sur le renforcement nécessaire de la capacité statistique au niveau national [la conclusion et les recommandations relatives au renforcement des capacités statistiques sont présentées de manière détaillée dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2006/27)].

9. Par ailleurs, répondant aux préoccupations exprimées par le Groupe des Amis du Président, un comité d'organismes internationaux et de pays a été créé pour donner à la Division de statistique de l'ONU des avis et suggestions sur la révision et la restructuration approfondie de la base de données sur les OMD et des métadonnées correspondantes, ainsi que sur l'ensemble du site Web des OMD.

1. Améliorer la communication des données et les métadonnées

10. Le Groupe d'experts interinstitutions s'est penché sur les questions suivantes : a) est-ce que le travail accompli par la Division de statistique de l'ONU rend suffisamment bien compte de la situation des pays; b) comment améliorer les mécanismes de communication par les pays aux organisations; et c) quels sont les indicateurs/domaines qui posent des problèmes et où le renforcement des capacités statistiques est le plus urgent?

11. Il a été convenu que les fournisseurs internationaux de données devaient se pencher sur deux grandes questions, à savoir l'existence de discordances entre les données disponibles au plan national et les séries internationales de données; et les différences entre les chiffres tirés des séries internationales et les données disponibles au plan national.

12. Le premier problème renvoie aux modalités adoptées par les organismes internationaux pour rassembler des données émanant des pays, et il tient aussi au niveau de coordination des systèmes nationaux de statistique à l'intérieur de chaque pays. La seconde question renvoie à la manière dont les organismes internationaux établissent leurs estimations et aux modalités qu'ils adoptent pour consulter les autorités statistiques nationales afin de vérifier les chiffres estimatifs. Tous les organismes partenaires sont convenus de présenter les mécanismes dont ils se sont dotés pour rassembler les données émanant des pays, les méthodes qui leur permettent d'assurer la comparabilité entre les pays et de combler les lacunes en matière de données et les modalités de consultation des autorités statistiques nationales. Telle sera la première étape du processus qui doit permettre de répondre aux préoccupations exprimées, d'identifier les moyens d'améliorer la communication des données émanant des pays et de réduire les discordances entre les sources nationales et internationales.

13. Les participants ont estimé que les tableaux présentés dans l'analyse de la Division de statistique de l'ONU représentaient une base très utile pour alimenter le dialogue entre les bureaux nationaux de statistique et les organismes internationaux à propos des moyens d'améliorer l'utilisation des statistiques officielles nationales

dans les sources internationales et de réduire les discordances entre les données utilisées et publiées aux niveaux national et international.

14. Le débat a donné lieu aux observations suivantes :

- Les pays ont estimé que le mécanisme de communication des données aux organismes internationaux n'était pas toujours efficace ni adéquat;
- Les problèmes de communication aux organismes internationaux ont été imputés au manque de coordination entre les divers organismes de statistique dans les pays (données administratives émanant de ministères techniques, de bureaux nationaux de statistique, etc.);
- Dans certains cas, des experts internationaux se sont rendus dans des pays essentiellement pour réunir des données, sans réelle volonté d'apporter à ces derniers une assistance technique;
- Les indicateurs disponibles dans les pays sont souvent différents de ceux provenant de sources internationales, parce que les priorités de la politique nationale sont différentes. Un bon exemple à cet égard est celui de l'utilisation en Afrique du Sud d'un indicateur relatif au dichloro-diphényl-trichloroéthane (DDT) au lieu de celui utilisé pour le suivi international et portant sur les « moustiquaires traitées à l'insecticide »;
- Pour la plupart des objectifs, les pays disposent généralement de plus de données, qu'ils utilisent dans les rapports de pays sur les OMD, que celles qui se trouvent dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU.

15. Les participants à la réunion se sont accordés sur les points suivants : a) les organismes doivent faire preuve de plus de transparence s'agissant de la méthode et des raisons de l'ajustement des données de pays; b) les mécanismes de communication des données par les systèmes nationaux de statistique aux organismes internationaux doivent être améliorés, ce qui suppose aussi que l'on améliore la coordination entre les systèmes nationaux de statistique; c) ce sont les priorités de la politique nationale qui doivent déterminer le calcul des indicateurs au plan national; et d) il faut encore un surcroît de formation des statisticiens nationaux à la production des indicateurs.

16. En ce qui concerne l'analyse établie par la Division de statistique, les participants à la réunion se sont accordés sur les points suivants : a) les intitulés des tableaux/analyses devraient être modifiés, dans la mesure où ils correspondent plus à la disponibilité des données de pays dans les sources/bases de données internationales qu'à la capacité des pays de produire ces données; b) il faut clarifier l'ampleur des ajustements apportés par les organismes aux données désignées par le code « CM » dans le tableau II (« CM » indique que les données de pays sont ajustées par les organismes à des fins de comparaison internationale); c) il faut procéder à une évaluation plus précise de la qualité des données de pays destinées aux indicateurs relatifs aux OMD; d) il conviendrait d'ajouter un troisième tableau (tableau III) indiquant la dernière année de disponibilité par pays/indicateur; et e) le code « n.a. » (sans objet) devrait être davantage utilisé le cas échéant. On a aussi recommandé de présenter la réaction des pays à l'évaluation par la Division de statistique au moyen d'un certain nombre d'études de cas qui feraient apparaître d'éventuelles discordances en matière de capacité entre l'évaluation de la Division et celle des pays eux-mêmes. L'on a également noté que l'information présentée

dans le rapport de la Division de statistique sur la capacité des pays pourrait être complétée par une évaluation de la manière dont les indicateurs sont présentés et analysés dans les rapports nationaux sur les OMD.

17. Le Groupe a également examiné comment améliorer les modalités de communication de données par les organismes à la Division de statistique de l'ONU, s'agissant de la communication annuelle aux fins de mise à jour de la base de données gérée par ladite division. Le Groupe est convenu que les organisations fourniraient toujours les métadonnées en même temps que les séries statistiques présentées pour intégration à la base de données. Toutes les organisations fourniraient à la Division de statistique les métadonnées en question selon le cadre convenu.

2. Révision de la base de données et restructuration du site Web

18. Les participants à la réunion ont également examiné les déficiences de la structure et de la présentation actuelles du site Web et de la base de données et présenté des améliorations possibles. La Division de statistique de l'ONU a déjà engagé le travail de réaménagement du site Web et de la base de données et un prototype a déjà été mis au point pour examen et suggestions de la part du comité créé par le Groupe pour réviser la base de données et le site Web. Une révision complète des métadonnées présentées dans la base de données est en cours.

Annexe II

Préparation des rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement

1. L'une des composantes essentielles du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est constituée par les rapports nationaux. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est l'organisme chef de file pour cette activité et il a aidé les gouvernements des pays et les équipes de pays des Nations Unies pour les OMD à préparer et diffuser leurs rapports, cette assistance prenant la forme d'activités de formation et d'un soutien financier.

2. Les rapports de pays visent essentiellement la promotion à l'échelle nationale et le dialogue public sur les OMD. Des rapports nationaux de ce type ont déjà été établis dans 149 pays et leur nombre total est de 176. Sur les 43 pays qui n'ont pas encore établi un rapport, 12 sont des pays développés et 31 des pays en développement, parmi lesquels jusqu'à 19 sont des petits États insulaires en développement. Dans la plupart des pays, ces rapports ont contribué au travail de sensibilisation sur les objectifs de développement et les engagements pris par les gouvernements en ce qui concerne la Déclaration du Millénaire, comme ils ont contribué à favoriser la production et l'utilisation de statistiques servant à la prise des décisions et au suivi. Plusieurs pays en sont déjà à leur deuxième ou troisième rapport (Afghanistan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Gambie, Kazakhstan, Kenya, Lituanie, Maurice, Népal, Panama, Philippines, République arabe syrienne, Sénégal et Viet Nam). La qualité des rapports sur les OMD s'améliore du point de vue tant de la méthode que du produit, et les pays sont en train d'acquérir plus d'expérience, les rapports présentent en particulier de plus en plus de données ventilées par zone géographique et par sexe. Le PNUD a procédé à un examen des pratiques optimales en matière de suivi et d'établissement de rapports, qui sont compilées dans le rapport intitulé « MDG Monitoring and Reporting: A Review of Good Practices » (Suivi et établissement de rapports sur les OMD : bilan des pratiques optimales) (PNUD, août 2005). Le rapport est accompagné d'un CD-ROM contenant tous les rapports sur les OMD disponibles. Les rapports de pays peuvent également être consultés sur le site Internet du PNUD (<<http://www.undp.org/mdg/countryreports.html>>).

3. Outre les rapports nationaux, des rapports régionaux ont été établis, soit cinq pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un pour les états arabes, un pour l'Afrique, deux pour l'Asie et le Pacifique, un pour l'Europe centrale et un pour l'Union européenne.

Annexe III

Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs relatifs aux OMD : comité chargé de revoir le site Web sur les OMD et les métadonnées tenus à jour par la Division de statistique de l'ONU

1. Comme convenu à la huitième réunion du Groupe d'experts interinstitutions tenue à Rome, la Division de statistique de l'ONU, avec le concours d'un certain nombre de membres du Groupe, a entrepris une grande révision de son site Web et de sa base de données sur les OMD (en ce qui concerne surtout la manière dont les données et les métadonnées sont rassemblées, stockées et présentées par la Division).

Site Web des indicateurs relatifs aux OMD

2. Le 15 novembre 2005, un nouveau prototype de site Web des indicateurs relatifs aux OMD a été affiché sur un site protégé par mot de passe et accessible aux membres du Comité. Ce nouveau prototype représente une évolution majeure sur le plan de la méthode et du style. À la différence du site actuel (<http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp>) qui repose sur les domaines thématiques statiques, la nouvelle version utilise un mode d'affichage dynamique chronologique de l'information appelé « web log » ou « blog ».

3. Au lieu de rassembler plusieurs pages distinctes reliées par des liens hypertexte, le blog est composé de quelques modèles dont le contenu est alimenté par la base de données. Cette application comporte de nombreux avantages par rapport aux sites traditionnels, en ce sens qu'elle permet notamment :

- De créer facilement de nouvelles pages, l'information nouvelle étant entrée sous une forme simple (généralement un titre, une catégorie et le corps de l'article), puis affichée. Le nouvel article est alors ajouté à la page d'accueil, créant une nouvelle page d'article intégral, et aux références de date ou de catégorie appropriées;
- De sélectionner facilement du contenu pour divers exposés, par exemple par date, par catégorie, par auteur ou par d'autres attributs;
- À l'administrateur (comme c'est le cas pour la plupart des systèmes de blog) de solliciter et d'ajouter des contributions d'autres auteurs, dont les autorisations et l'accès sont gérés sans grande difficulté.

4. Une autre caractéristique importante du nouveau site Web tient à l'utilisation des flux RSS (Really Simple Syndication – syndication vraiment simple de contenus), qui permettent aux utilisateurs d'être immédiatement avisés de toute nouvelle information disponible sur le site. Un programme, appelé lecteur ou agrégateur de flux, peut vérifier pour le compte d'un utilisateur les pages Web comportant la fonction RSS et afficher tous les articles mis à jour qu'il y trouve. Il est commun de trouver des flux RSS sur de nombreux sites Web. Les lecteurs de flux et agrégateurs de nouvelles sur le Web n'exigent aucune installation de logiciel et les flux peuvent être consultés sur tout ordinateur doté d'un accès au Web.

Structure des métadonnées

5. À l'heure actuelle, la base de données sur les OMD, qui fait partie de la base de données commune des Nations Unies, ne permet de stocker que des données et des notes. Les seules autres métadonnées disponibles sont d'ordre général, par exemple une source globale pour l'ensemble d'un indicateur, et quelques grandes définitions. Il n'est donc pas possible de distinguer des métadonnées structurées cellulaires des notes de bas de page occasionnelles, que ce soit au niveau du stockage (par la base de données commune) ou de la présentation (par le site Web sur des OMD).

6. Étant donné que les utilisateurs demandent des métadonnées plus vastes et structurées, et comme convenu par le Groupe à Rome, plusieurs modifications ont été apportées à la base de données sur les OMD. L'une des grandes améliorations proposées consiste à utiliser un format standard pour la « réception » des séries de données sur les OMD provenant des organismes qui les fournissent. À cette fin, un formulaire standard pour la communication par les organismes désignés de données et de métadonnées à la Division de statistique de l'ONU a été mis au point (voir ci-dessous).

Formulaire standard que les organismes doivent utiliser pour communiquer des données et métadonnées nouvelles

Slum population in urban areas (UN-HABITAT)				Nature of Data Points			Type of Data Source		Not Applicable to Country	No Data Available
Country Data	Country Data Modified by Agency	Agency Estimate	National	International	(6)	(7)				
Please put an "X" in the appropriate column										
Code	Country	Year	Value	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
4	Afghanistan	1990	2458024							
6	Afghanistan	2001	4944618							
7	Albania	1990	83350							
8	Albania	2001	94786							
9	Algeria	1990	1507568							
10	Algeria	2001	2100518							
11	American Samoa	1990	0							
12	American Samoa	2001	370							
13	Andorra	1990	2800							
14	Andorra	2001	4648							
15	Angola	1990	2193062							
16	Angola	2001	3918259							
17	Anguilla	1990	3248							
18	Anguilla	2001	4872							
19	Antigua and Barbuda	1990	1518							
20	Antigua and Barbuda	2001	1656							
21	Argentina	1990	8596513							
22	Argentina	2001	10964045							
23	Armenia	1990	47402							
24	Armenia	2001	50685							
25	Aruba	1990	657							
26	Aruba	2001	1055							

7. Dans la partie gauche du formulaire, on trouve les données classées par pays, indicateur et année. La partie de droite est composée de sept colonnes qui indiquent la « nature » des points de mesure et le « type » de la source de données.

8. Les trois premières colonnes (1, 2 et 3) sont consacrées à la nature des données/estimations stockées dans la base de données de la Division de statistique. Une croix est inscrite dans l'une de ces colonnes, selon le schéma suivant :

1) Données de pays : si les données/statistiques ont été recueillies/calculées par le pays lui-même, puis simplement communiquées à la Division de statistique par l'organisme spécialisé;

2) Données de pays modifiées : si les données/statistiques ont été réunies/calculées par le pays, mais ont été ensuite ajustées ou modifiées d'une manière ou d'une autre par l'organisme qui les communique;

3) Estimations d'organisation : si les données sont des estimations établies par les organisations, sans contribution directe des pays.

9. Les deux colonnes suivantes (4 et 5) servent à identifier le type de source des données, à savoir source nationale ou internationale. Une croix est inscrite dans l'une de ces deux colonnes, selon le schéma suivant :

1) Nationale : la source des données (enquête, recensement, archives administratives, etc.) est gérée et/ou supervisée par le pays;

2) Internationale : la source des données est gérée et/ou supervisée au plan international.

10. Les deux dernières colonnes (6 et 7) seront utilisées par l'organisme compétent lorsque aucune donnée n'est disponible (croix dans la colonne 7) ou lorsque l'indicateur n'est pas pertinent (croix dans la colonne 6) dans un pays donné, selon le schéma suivant :

1) Sans objet pour le pays : l'indicateur ne s'applique pas à un pays donné;

2) Pas de données disponibles : l'indicateur s'applique au pays, mais les données correspondantes ne sont disponibles ni auprès du pays ni auprès de l'organisme.

11. Les organismes désignés seront chargés :

a) De fournir les métadonnées requises pour les données qui existent dans la base de données de la Division de statistique de l'ONU en inscrivant un « X » dans les colonnes appropriées du formulaire joint (chaque organisme recevra un ensemble de formulaires, un par indicateur, contenant un relevé de ce qui est actuellement disponible dans la base de données de la Division de statistique);

b) De fournir de nouvelles données et les métadonnées correspondantes en ajoutant des colonnes aux pays, en cas de besoin (par exemple, lorsque de nouveaux points/années de données sont disponibles);

c) De remplir les colonnes 6 et 7 afin « d'identifier » les pays pour lesquels l'indicateur n'est pas pertinent/applicable (colonne 6) et ceux pour lesquels les données font défaut (colonne 7).

12. Par ailleurs, les fournisseurs de données établiront une note méthodologique/technique décrivant le mode de calcul de chacun des indicateurs

dont ils ont la charge, en précisant les sources des données, la méthode de calcul, les hypothèses et les limites des estimations. Cette note sur les métadonnées sera introduite dans la base de données sur les OMD et jointe à l'indicateur approprié, assortie d'un lien vers des métadonnées supplémentaires disponibles sur le site Web du fournisseur de données.

Annexe IV

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs

Objectifs et cibles (tirés de la Déclaration du Millénaire)

Indicateurs pour le suivi des progrès

Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)^a
2. Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté)
3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale
5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

6. Taux net de scolarisation dans le primaire
7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième^b
8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et en tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes
11. Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole qui sont femmes
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
14. Taux de mortalité infantile
15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

16. Taux de mortalité maternelle
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

- 18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans
- 19. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs^c
 - 19a. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
 - 19b. Population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida^d
 - 19c. Taux d'utilisation de la contraception
- 20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des autres enfants non orphelins âgés de 10 à 14 ans

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

- 21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité liée à cette maladie
- 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme^e
- 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liée à cette maladie
- 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de DOTS (la stratégie contre la tuberculose recommandée au niveau international)

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

- 25. Proportion de zones forestières
- 26. Superficie protégée pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale)
- 27. Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (PPA)
- 28. Émissions de dioxyde de carbone, par habitant et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes de PDO)
- 29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides

Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base

- 30. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales)
- 31. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (zones urbaines et rurales)

Objectifs et cibles (tirés de la Déclaration du Millénaire)

Indicateurs pour le suivi des progrès

Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire

Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international

Aide publique au développement (APD)

Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés

33. APD nette, total et aux PMA, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE

La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

34. Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée

36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur RNB

37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leur RNB

Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Accès au marché

38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droit

39. Taux moyens de droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

Cible 15 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB

41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales

Viabilité de la dette

42. Nombre total de pays ayant atteint les points de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint les points d'achèvement (cumulatif)

	43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE
	44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services
Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global ^f
Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous	47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants et d'internautes pour 100 habitants

Note : Les objectifs du Millénaire pour le développement et les cibles correspondantes sont tirés de la Déclaration du Millénaire, que 189 pays, dont 147 représentés par leur chef d'État ou de gouvernement, ont signée en septembre 2000 (<<http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>>). Ces objectifs et cibles sont reliés les uns aux autres et doivent être considérés comme un tout. Ils constituent un partenariat réunissant les pays développés et les pays en développement et visant à « créer, au niveau tant national que mondial, un environnement propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ». Ces objectifs, et les cibles et indicateurs correspondants, sont ceux effectifs au 8 septembre 2003.

^a Pour surveiller les tendances de la pauvreté au niveau des pays, il faut utiliser, lorsqu'ils sont disponibles, les indicateurs basés sur les seuils de pauvreté nationaux.

^b Un indicateur de substitution relatif au développement est le « taux d'achèvement des études primaires ».

^c Parmi les méthodes de contraception, seul le préservatif est efficace pour empêcher la transmission du VIH. Étant donné que l'utilisation de préservatifs n'est mesurée que pour les femmes vivant maritalement, cette mesure est complétée par un indicateur sur l'utilisation de préservatifs dans les situations à risque [indicateur 19 a)] et un indicateur sur les connaissances relatives au VIH/sida [indicateur 19 b)]. L'indicateur 19 c) (taux de prévalence des préservatifs) est également utile pour suivre les progrès dans la réalisation des autres objectifs relatifs à la santé, à l'égalité des sexes et à la pauvreté.

^d Cet indicateur est défini comme étant le pourcentage de personnes âgées de 15 à 24 ans qui sont capables d'identifier correctement les deux principales méthodes de prévention de la transmission sexuelle du VIH (l'utilisation de préservatifs et les rapports sexuels limités à un partenaire fidèle non contaminé), qui rejettent les deux erreurs les plus répandues au plan local à propos de la transmission du VIH et qui savent qu'une personne qui a l'air en bonne santé peut transmettre le VIH. Toutefois, étant donné qu'il n'existe pas à l'heure actuelle un nombre suffisant d'enquêtes pour que l'on puisse calculer l'indicateur tel qu'il est défini plus haut, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a établi deux indicateurs de substitution qui représentent les deux composantes de l'indicateur effectif. Il s'agit en l'occurrence : a) du pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans qui savent qu'une personne peut se protéger du VIH en « utilisant systématiquement un préservatif »; b) du pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 24 ans qui savent qu'une personne qui a l'air en bonne santé peut transmettre le VIH.

^e La prévention est mesurée par le pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires traitées à l'insecticide; le traitement se mesure par le pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans qui sont convenablement traités.

^f Une meilleure mesure correspondant à cette cible pour les années à venir est actuellement mise au point par l'Organisation internationale du Travail.